



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs
des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

SNFOLC

Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges

I.S.S.R

Non à la baisse des rémunérations

Le 17 janvier 2007, près d'une centaine de titulaires remplaçants de 16 départements sont montés au ministère de l'Education nationale. Ils étaient accompagnés des représentants des syndicats SNUDI-FO, SN-FO-LC, SDEN CGT.

A la sortie de l'audience, ils ont adopté à l'unanimité la motion suivante:

Une délégation composée des départements 33, 08, 22, 37, 38, 40, 47, 52, 80, a été reçue par Messieurs LE GUILLOU et CAYLA, représentants le ministère de l'Education nationale.

La délégation a exprimé le refus de tous les titulaires remplaçants de toute remise en cause des modalités de versement de l'ISSR et de voir ainsi baisser leurs revenus. Aller faire des remplacements va maintenant leur coûter de l'argent !

Les représentants ministère ont assuré qu'ils retransmettraient les propos de la délégation au ministre de l'Education nationale.

Les délégations présentes, soutenues par le SNUDI FO et le SN FO LC, par le SDEN-CGT des Ardennes, de Haute-Marne et des Côtes d'Armor, soutenues également par des titulaires remplaçants d'autres départements (27, 75, 76, 77, 91, 92, 93), syndiqués au SNUDI FO, au SNUipp FSU, non syndiqués, ont pris connaissance de la position du SNUipp FSU qui, lors de son dernier conseil national, a adopté une motion refusant toute remise en cause de l'ISSR et appelant à une montée nationale.

Les délégations présentes appellent les TR de tous les départements à organiser, avec les syndicats, des assemblées générales pour préparer une montée nationale au ministère.

**Pour le SNUDI FO et le SN FO LC,
il est inacceptable
que des personnels perdent de l'argent.**

Le Ministre de l'Education nationale doit annuler les décisions des Recteurs de modification de paiement de l'ISSR et doit décider de payer tous les arriérés ! Pour certains enseignants, c'est une question vitale.

Lors de la rencontre qui a eu lieu le 12 janvier 2007 entre le SNUDI FO et le SN FO LC et le Directeur de la Direction générale des ressources humaines (ex DPE), Monsieur DUWOYE, ce

dernier a reconnu que la part de la sujétion avait diminué dans l'ISSR et qu'il fallait réfléchir à une augmentation des taux de chaque tranche.

La délégation du SNUDI FO et du SN FO LC lui a répondu que si le ministre voulait ouvrir des négociations sur les modalités de paiement de l'ISSR, elles devaient avoir pour objectif de ne pas diminuer la rémunération des titulaires remplaçants.

Le SNUDI FO et le SN FO LC appellent tous les titulaires remplaçants à amplifier la signature de la pétition de FO qui exige que les Titulaires remplaçants ne subissent aucune baisse de rémunération.

Le SNUDI FO et du SN FO LC, s'adressent à tous les niveaux aux autres organisations pour leur proposer de prendre les initiatives nécessaires (assemblées générales des TR avec les organisations syndicales, positions communes dans les comités techniques Paritaires, délégations et rassemblements) pour exiger qu'aucun Titulaire remplaçant ne subisse de perte de rémunération.

Montreuil, le 30 janvier 2007